

Parcoursup : le CESE appelle à un renforcement de l'accompagnement de l'orientation



TRAVAUX PUBLIÉE LE 22/01/2019

Saisine liée : [L'ORIENTATION DES JEUNES](#)

Après une première session, en 2018, marquée par certaines interrogations, la plateforme Parcoursup, qui recueille les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur, ré-ouvre aujourd'hui pour sa deuxième année avec plusieurs ajustements, notamment en matière de calendrier et de règles géographiques.

Dans la lignée des débats sur la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE), le CESE avait rendu, en avril 2018, un avis sur « [L'orientation des jeunes](#) », appelant à un renforcement de l'accompagnement en matière d'orientation.

Dans cet avis, le CESE propose de revoir dans son ensemble le système d'orientation actuel afin de remplir un triple objectif : faire des jeunes les acteurs de leur orientation, passer d'un système de procédures ponctuelles à un parcours progressif d'orientation choisie et enfin assurer une bonne insertion professionnelle.

Concernant Parcoursup, le Conseil invite notamment à réformer les algorithmes d'affectation Affelnet et Parcoursup pour permettre plus de transparence, via une meilleure information garantissant la compréhension de tous, et un cadrage national des algorithmes d'affectation dans les différentes filières.

Par ailleurs, afin de désengorger les filières en tension en premier cycle et aller vers une spécialisation progressive, le CESE appelle à poursuivre, pour les filières post bac, l'effort de lisibilité de l'offre de formation en réduisant le nombre d'intitulés de licence et en renforçant leur structuration de façon pluridisciplinaire, par grands domaines de compétences.

